

## COMPTE RENDU DE L'AUDIO PANDEMIE COVID OS/DISI DU 21 avril 2020

Les organisations syndicales représentatives (Solidaires Finances Publiques, CGT, et FO/CFDT) étaient conviées par le directeur de la DISI à participer au point d'information Audio du 21 avril 2020.

En liminaire, les représentants Solidaires Finances Publiques ont dénoncé le caractère inacceptable de l'Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés au titre de la période d'urgence sanitaire.

**C'est à dire l'ordonnance qui organise la captation de jours de congés ou RTT pour les fonctionnaires de l'Etat placés d'office et de façon totalement subie en position soit d'ASA, soit de télé-travail pendant la période de confinement.**

### Application de l'ordonnance :

La Direction nous a annoncé que la DG s'est positionnée sur la partie concernant les télé-travailleurs : pour la DGFIP il n'y aurait aucune retenue.

La Direction a ensuite précisé que pour l'instant l'instruction n'étant pas sortie, la façon de décliner cette ordonnance localement, s'agissant des agents placés en ASA (périmètre d'application, proratas, etc), n'est pas connue.

***Au sujet de cette ordonnance, les représentants Solidaires Finances Publiques ont réitéré leur demande, c'est-à-dire à ce que les agents placés en ASA ne patissent pas d'une situation qu'ils ont toutes et tous subie !***

### Nettoyage des sites :

Tous les sites de la Disi ont un service de nettoyage effectué, mais de façon moindre qu'en temps normal et suivant l'occupation effective des locaux.

Les cibles prioritaires du nettoyage sont : les parties communes, les sanitaires et les bureaux utilisés actuellement.

Si cas de Covid (avéré uniquement) : une société de désinfection/nettoyage spécialisée intervient.

### EIFI de Nemours :

La production DPR (déclaration pré-remplie) continue.

Le rythme est ralenti par rapport aux années précédentes en raison du contexte Covid.

Le calendrier initial a été modifié par la DG.

C'est la raison du délestage de Nemours vers Reims et Poitiers.

Par ailleurs, le directeur a précisé que le **protocole EIFI était de la responsabilité de l'administration** avec prise en compte des observations des organisations syndicales.

### Agents éligibles à la prime :

S'agissant du périmètre d'éligibilité pour l'attribution de la prime au bénéfice des fonctionnaires d'État, la Direction de la Disi a spécifié que **les agents présents sur site pour le PCA** étaient tous **éligibles à la prime** (soit plus particulièrement les services CID et EIFI, mais pas uniquement).

S'agissant des agents en **télé-travail**, la Direction ne s'est pas prononcée pour l'instant.

### Congés posés et validés :

**Le directeur a spécifié qu'en principe les congés posés et validés ne peuvent pas être annulés.** Et qu'à ce stade aucune situation individuelle problématique s'agissant de cette règle n'a été remontée à la RH de la DISI.

Les **représentants Solidaires Finances Publiques ont dénoncé** lors de l'audio un procédé **pénalisant uniquement les agents** de bonne foi, qui posent leurs congés en amont, ce qui est surtout une attente de leur hiérarchie.

Nous avons rappelé que la note DGAFP sur les congés (de mars 2020) est très claire au sujet de la **marge de manoeuvre qu'ont les directions locales**. Concernant les congés posés validés la note spécifie : *« Une fois que les congés ont été posés et validés, ils sont décomptés sauf accord de l'employeur pour les annuler sur demande de l'intéressé. »*

Suite à notre intervention, le directeur nous a indiqué qu'il allait demandé aux services RH de sortir la liste des agents qui seraient dans ce cas-là à la Disi IDF. **Sans spécifier quelle suite serait donnée une fois cette liste établie.**

*C'est pourquoi nous conseillons vivement aux agents qui seraient dans ce cas de faire parvenir une demande dans ce sens aux services RH de la Disi, en mettant en copie leur direction locale (Esi).*

*N'hésitez pas si vous êtes dans ce cas à vous rapprocher de vos correspondants Solidaires Finances Publiques.*

### Remboursement des frais concernant les repas des agents sur site :

La communication a été faite à l'ensemble des agents et par publication sur l'intranet de la Disi concernant le **remboursement forfaitaire des frais pour la période du 17 mars au 17 avril**, et la façon de procéder à partir du 17 avril.

A partir du 17 avril, les remboursements de frais pour les repas sont effectués **sur justificatif**, et le justificatif attendu par la Direction de la Disi est un ticket du jour (que ce soit un ticket de boulangerie, pizzeria, supérette, etc).

**Les représentants Solidaires Finances Publiques ont rappelé que les frais de repas ont toujours été pris en charge sur une base forfaitaire et sans justificatif. Pourquoi en période de confinement les règles sont elles différentes ? Nous avons dénoncé très clairement cette nouvelle atteinte aux droits des agents.**

Par ailleurs, les représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé à ce que le cas des agents qui auraient des contraintes particulières concernant leur régime alimentaire et nécessitant pour eux, en cette période d'impossibilité de restauration collective, de se préparer leur repas la veille soit pris en compte.

Pour l'instant la Direction a refusé de prendre en compte comme justificatif un ticket qui ne serait pas du jour même.

### CID et EIFI :

S'agissant du matériel de protection fourni aux CID et EIFI, la direction locale de l'Esi est en charge de son inventaire et de son réassort afin que les agents aient toujours à disposition des masques, gel hydroalcooliques, gants, lingettes désinfectantes, etc...

***N'hésitez pas à faire remonter à vos directions locales si vous vous apercevez qu'un type de protection vient à manquer. Et à vous rapprocher de vos correspondants Solidaires Finances Publiques si vous constatez des dysfonctionnements.***

### Agents travaillant sur site :

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé à ce que les agents travaillant **sur site** et se déplaçant en **transports en communs** aient tous des masques fournis par l'administration pour leur déplacement.

Nous avons rappelé que ces agents travaillent sur site **à la demande de l'administration malgré le confinement et afin de préserver la continuité d'activité**. Et que **la protection de ces agents**, qui doivent se déplacer en transports en commun (pas de véhicule personnel à disposition), est une **nécessité absolue et une obligation légale**. Les représentants Solidaires Finances Publiques dénoncent cette **mise en danger des agents**.

La Direction de la Disi se propose d'identifier le nombre d'agents concernés avant de se prononcer sur notre demande.

Arrivée des inspecteurs stagiaires (PSE, Analystes) :

La date de l'arrivée des inspecteurs stagiaires dans les Esi est fixée au 18 mai.

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont rappelé la difficulté de trouver un logement : rares et coûteux en IDF, et impossibilité d'effectuer les démarches de recherche de logements du fait du confinement imposé.

La direction de la Disi va se rapprocher de l'Enfip afin de savoir si des stagiaires ont des problématiques de logement et afin de se positionner si nécessaire.

La direction doit communiquer aux organisations syndicales la liste des affectations d'inspecteurs stagiaires.

Report des 5 jours maxi de 2019 :

Suite à notre nouvelle demande quant aux congés 2019 reportés (dans la limite de 5 jours), la Direction de la Disi nous informe que ce sujet est en cours de définition au niveau ministériel et qu'une communication sera faite dès que possible par la Disi à l'ensemble des agents afin de les informer de la déclinaison à la DGFIP des jours de report.

Situation des effectifs :

La Direction de la Disi nous informe qu'il n'y a pas de nouveaux services ou sites dans le PCA depuis le 15 avril.

De plus la direction va préciser la répartition hommes/femmes concernant les agents placés en ASA.

Fin de confinement (PRA) :

La direction nous a annoncé qu'elle démarre sa réflexion, avec les chefs d'ESI, sur le déconfinement et les mesures à mettre en place dans ce cadre.

***Nous serons évidemment extrêmement vigilants sur ce sujet.***

**Enfin, n'oubliez pas de consulter notre site national et local, régulièrement mis à jour.**

*Vos représentants Solidaires Finances Publiques DISI IDF. :*

*Barbara VON KORFF, Pascal EYCHART, James KOSCIK et Vincent GAUTIER*